



Concertation nationale sur l'énergie et le climat

CAHIER D'ACTEUR
INDIVIDUEL
N° 234



France Hydro Électricité est un syndicat national de défense et de promotion de la petite hydroélectricité.

Les adhérents de France Hydro Électricité exploitent aujourd'hui environ **750 centrales hydroélectriques** réparties sur l'ensemble du territoire français, de puissances allant de 30kW jusqu'à 12 MW (60% de centrales de puissance inférieure à 500 kW). Le syndicat fédère également la filière amont :

environ **170 fournisseurs** artisans, PME, industriels et entreprises de services.

France Hydro Électricité a pour principales missions d'anticiper et de sécuriser l'avenir de la filière en œuvrant pour améliorer le cadre réglementaire et économique nécessaire au le développement de la petite hydroélectricité.

Contact :

francehydro@france-hydro-electricite.fr

01 56 59 91 24

<https://www.france-hydro-electricite.fr/>

Le point de vue de France HYDRO ELECTRICITE, Syndicat national de la petite hydroélectricité sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation

EN BREF

France Hydro Électricité, représentant des producteurs de la filière hydroélectrique, tient par le présent cahier d'acteur à souligner l'importance de plusieurs mesures essentielles pour le développement et la pérennité de l'hydroélectricité en France, dans le cadre de la PPE.

Première électricité renouvelable de France, l'hydroélectricité utilise la force des cours d'eau, rivières et canaux (sans la consommer) pour produire une **électricité renouvelable, très peu carbonée, locale et fiable**.

Grâce à la diversité de ses installations, l'hydroélectricité permet à la fois de **produire de l'électricité en continu au gré des débits des cours d'eau** (grâce aux installations « au fil de l'eau »), de **l'électricité à la demande** (grâce aux installations disposant d'un réservoir comme les centrales de lac et d'éclusée) et **d'équilibrer les réseaux électriques en cas de pic de consommation** (grâce aux stations de transfert d'énergie par pompage step).

Complémentaire depuis toujours avec le nucléaire, l'hydroélectricité est également une énergie dont la flexibilité est nécessaire pour accompagner le développement des énergies renouvelables plus intermittentes telles que le solaire et l'éolien.

Pérenniser le parc hydroélectrique existant, en sécurisant économiquement la rénovation des installations, et assurer le développement de nouvelles capacités de production, sont des enjeux cruciaux de la prochaine PPE pour lequel France Hydro Electricité formule les propositions listées dans ce cahier d'acteur.

L'hydroélectricité, Sécuriser et pérenniser la première des énergies renouvelables

Les enjeux pour l'hydroélectricité dans la PPE 3

La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3) prévoit une augmentation de 2,8 GW de capacité installée d'ici 2035, principalement sur des infrastructures existantes :

- 1,7 GW sur des stations de transfert d'énergie par pompage (STEP),
- 610 MW dans les concessions (objectif indicatif)
- 485 MW dans les autorisations (objectif indicatif)

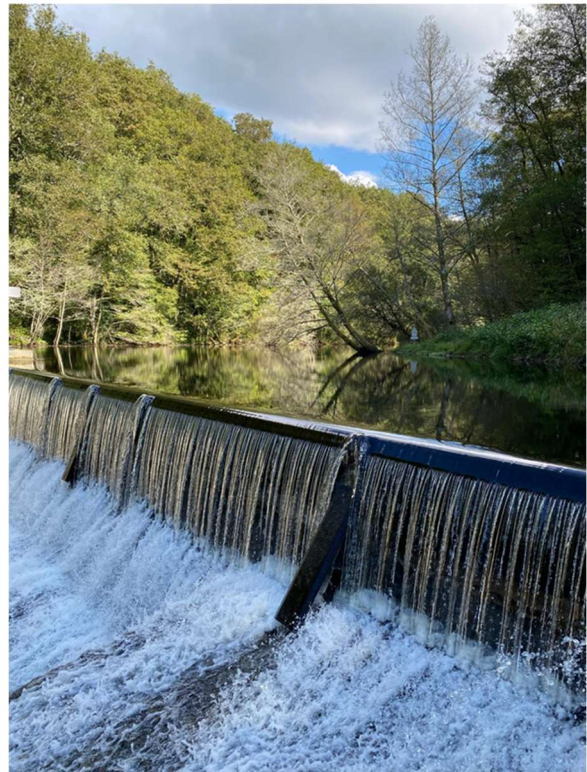
France Hydro Électricité rappelle que les objectifs fixés reposent sur un potentiel de développement identifié par l'État. Ce potentiel inclut :

- **Sites vierges** : un gisement évalué à 2 649 MW, soit 9 533 GWh/an, bien qu'il ne soit pas exhaustif. En effet, cette estimation ne prend pas en compte
 - Les prises d'eau situées au-delà de 1 500 m d'altitude.
 - Les sites avec un module inférieur à 400 l/s.
 - Les installations dont la puissance serait inférieure à 300 kW.
- **Équipement de seuils existants** : un potentiel évalué à 368 MW, soit 1 285 GWh/an, sans inclure
 - Les seuils de moins de 2 mètres.
 - Les seuils avec un potentiel inférieur à 100 kW.

À cela s'ajoutent les estimations des fédérations de moulins, qui identifient un potentiel supplémentaire de 300 à 800 MW.

Pour atteindre ces objectifs, il est crucial :

- ⇒ De préserver le productible du parc existant, notamment des relèvements non justifiés des débits réservés.
- ⇒ D'adapter le cadre réglementaire et économique, notamment pour le renouvellement des concessions sous forme d'autorisation.
- ⇒ De poursuivre les appels d'offres et les tarifs de soutien pour les petites centrales, y compris pour les projets de rénovation intégrant la préservation de la biodiversité.
- ⇒ De mener des études approfondies sur l'hydraulité, la sûreté, le changement climatique et le multi-usage des infrastructures.



Maintien des contrats garantis pour les installations de puissance inférieure à 1 MW

Nous rappelons notre attachement aux contrats d'obligation d'achat (OA) et de complément de rémunération (CR) pour les installations hydroélectriques de moins de 1 MW. Ces contrats ne se limitent pas à un simple soutien financier : ils offrent une protection indispensable contre le risque marché, ce qui est essentiel pour :

- **Sécuriser les emprunts bancaires ;**
- **Financer les investissements nécessaires à la rénovation et au développement des petites centrales.**

Cette sécurité contractuelle est cruciale, en particulier pour les petites et moyennes entreprises (PME) qui composent une large part du secteur.

Soutien aux appels d'offres simplifiés pour les installations de puissance supérieure à 1 MW

Nous plaçons pour le maintien des appels d'offres pour les installations de plus de 1 MW, tout en demandant une simplification des cahiers des charges. Une adaptation plus pragmatique et proportionnée est nécessaire pour permettre aux PME de participer efficacement à ces appels d'offres, sans les contraindre par des exigences trop lourdes ou inadaptées à leur échelle.

Objectifs ambitieux pour la petite hydroélectricité et les petites STEP

Nous soutenons pleinement les objectifs ambitieux inscrits dans la PPE pour la petite hydroélectricité (485 MW) et les stations de transfert d'énergie par pompage (STEP) grandes et petites. Ces objectifs sont réalistes et réalisables, à condition que :

- **Les dispositifs de soutien financier (OA et CR) soient maintenus et adaptés ;**
- **Les barrières administratives soient levées.**

Ces petites infrastructures jouent un rôle clé dans la transition énergétique, en offrant une flexibilité essentielle et des services importants au réseau électrique.

Encouragement du marnage pour renforcer les services système

L'hydroélectricité est déjà une énergie flexible et pilotable, fournissant des services système cruciaux. Cependant, ces services pourraient être encore amplifiés si un léger marnage était permis pour les installations au fil de l'eau. Une adaptation réglementaire dans ce sens permettrait :

- **D'améliorer la modulation de la production ;**
- **De renforcer la contribution de l'hydroélectricité à la stabilité du réseau.**

Nous appelons donc à une concertation sur cette évolution, tout en respectant les enjeux écologiques et les débits réservés.

La directive RED III est une opportunité pour renforcer l'hydroélectricité en France

La directive RED III, actuellement en cours de transposition par la France, fixe un cadre ambitieux pour le développement des énergies renouvelables. Elle offre une occasion unique de combler certaines lacunes actuelles, comme les blocages administratifs ou les besoins de financement, et de défendre des propositions favorisant le développement de l'hydroélectricité, qui contribue à la réussite des objectifs de la future PPE3.



Les apports de RED III pour l'hydroélectricité

- Soutien au développement des STEP : des projets sans regret, essentiels au stockage et à la flexibilité énergétique.
- Encouragement des suréquipements et des dispositifs de flexibilité sur les petits ouvrages, conciliant sensibilité environnementale et besoins du réseau.
- RED III souligne l'importance du « rééquipement » des centrales existantes pour assurer la continuation de l'utilisation de ces sites. La directive limite à 1 an le délai pour le renouvellement des autorisations hors ZAENR et demande à limiter le champ de l'étude d'impact aux seules modifications ou extensions de l'installation existante.
- Renouvellement des titres dans un cadre favorisant la souveraineté, le multi-usage et un bénéfice in fine pour la collectivité.
- Harmonisation des objectifs avec les engagements européens pour une réduction de l'empreinte carbone et un développement équilibré des ENR.

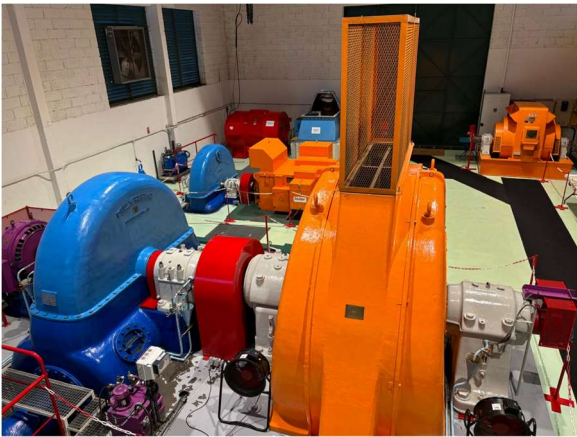
Priorités identifiées

- Modernisation des infrastructures : équipements rénovés et suréquipés, augmentation des capacités de stockage.
- Intégration environnementale : objectifs de préservation de la biodiversité et de respect de la continuité écologique dans les projets soutenus.
- Soutien économique adapté : maintenir les systèmes de soutien, au guichet et sous appels d'offres, et adapter les tarifs pour maintenir leur attractivité.
- Flexibilité électrique : alignement sur les besoins à long terme, avec des infrastructures capables de répondre aux défis de stockage et de pilotage de la consommation.

Un potentiel industriel et environnemental

Avec une empreinte carbone de seulement 6 gCO₂/kWh, l'hydroélectricité est un atout pour la transition énergétique. La filière représente :

- 13 000 emplois au cœur des vallées.
- 1 700 exploitants et une filière industrielle solide, incluant des PME et des grandes entreprises.
- Un chiffre d'affaires de 4,3 milliards d'euros en 2021, dont 3,6 milliards pour la production.



Conclusion

La filière hydroélectrique est un pilier historique et moderne de la transition énergétique en France. Elle concilie production d'énergie renouvelable, flexibilité et préservation environnementale.

France Hydro Électricité reste mobilisée pour contribuer activement à la transition énergétique et appelle à des engagements clairs et ambitieux pour soutenir notre filière.